



## L'Etat doit repenser la fiscalité du numérique Notre compétitivité est en jeu

### Collectif

*Jean-Bernard Lévy, président  
du directoire de Vivendi ; Xavier Niel,  
fondateur et vice-président d'Iliad,  
actionnaire et membre du conseil  
de surveillance du « Monde » ;  
Stéphane Richard,  
PDG de France Télécom,  
Olivier Roussat, directeur général  
de Bouygues Télécom*

**P**ortés par une volonté politique réelle, les industriels des télécommunications ont hissé la France dans le peloton de tête du numérique. Notre pays, aujourd'hui, peut se targuer d'avoir un secteur des télécommunications particulièrement dynamique, concurrentiel et diversifié, au bénéfice des consommateurs et de l'économie nationale.

Nous sommes fiers d'employer plus de 120 000 personnes en France, de contribuer à l'économie de notre pays à hauteur de 2,3 % du PIB et de soutenir un tissu d'entreprises très diversifiées, présentes sur l'ensemble du territoire.

Nous sommes également fiers d'investir 6 milliards d'euros par an, plus de 10 % de notre chiffre d'affaires, notamment pour faire fonctionner les réseaux

**Nous sommes fiers  
d'employer plus de  
120 000 personnes en  
France, de contribuer  
à l'économie de notre  
pays à hauteur  
de 2,3 % du PIB  
et de soutenir un tissu  
d'entreprises  
très diversifiées**

fixe et mobile d'aujourd'hui et pour déployer ceux de demain (fibre optique et très haut débit mobile), contribuant ainsi pleinement à la modernisation de notre pays et à l'attractivité de l'ensemble de nos territoires.

On pourrait considérer que cette situation mériterait, sinon le soutien, à tout le

moins une neutralité bienveillante des pouvoirs publics. Or, tout semble fait pour affaiblir le secteur des télécommunications, car nos activités se voient frappées de taxes qui nous sont propres, quoique parfois sans rapport avec nos activités. Cette surfiscalité atteint 25 %, ce qui fait de notre pays le champion incontesté de la fiscalité numérique !

Depuis 2008, nous avons successivement été assujettis à la taxe sur les services de télévision (qui alimente un compte de soutien à l'industrie de programmes [Cosip], dont les ressources ont crû de 50 % en trois ans), la taxe visant à financer France Télévisions, ou encore l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Cette charge représente déjà jusqu'à 10 % de notre résultat d'exploitation, alors qu'un allègement nous avait été annoncé lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Nous souffrons de l'absence de cohérence d'une action publique qui ne cesse de multiplier les ponctions sur le secteur des télécommunications tout en exigeant, en parallèle, que nous investissions toujours plus, que nous accélérions le déploiement des nouveaux réseaux et que nous baissions nos tarifs !

L'épisode de la TVA illustre cette incohérence. En 2008, on a demandé aux opérateurs de financer le cinéma (taxe alimentant le Cosip) et, en contrepartie, nous avons obtenu le bénéfice d'une TVA à taux réduit sur une partie du prix de nos offres... En 2011, une TVA à taux plein nous était imposée, mais sans que soit remise en cause notre contribution au Cosip. En clair, nous diffusons assez d'œuvres pour financer la création mais pas assez pour bénéficier de la TVA à taux réduit sur les produits culturels.

Mais il y a pire... En affectant, au détour d'un amendement surprise, une partie de cette contribution au budget de l'Etat, les pouvoirs publics ont tout simplement créé une taxe Internet qui ne dit pas son nom. Et ce tourbillon ne semble, hélas, pas devoir s'arrêter : on nous annonce maintenant la création d'une taxe prélevée au bénéfice du secteur de la musique et demain, peut-être, du spectacle vivant !

Nous sommes conscients que le retour à l'équilibre des comptes publics est crucial, tout comme le financement de la culture et de la création. Nos entreprises figurent d'ailleurs parmi les diffu-

seurs et les promoteurs majeurs du cinéma et de la musique en France, au travers de nos offres légales de vidéo à la demande, que nous avons été les premiers à créer et à distribuer, au bénéfice du public et des ayants droit, ou encore par le biais des accords commerciaux passés avec des plates-formes légales de musique en ligne.

Il est temps de réaliser que la compétitivité de notre pays et son équipement numérique sont également cruciaux et qu'une véritable politique industrielle se juge à l'aune du soutien concrètement apporté – ou non – aux entreprises qui investissent durablement, qui emploient, qui innovent et qui se développent.

Le paradoxe est que la France concentre fiscalité et régulation sur le secteur des réseaux, seul segment de la chaîne de valeur du numérique où elle conserve pourtant des entreprises compétitives. Le secteur des services en ligne et celui des équipements, où les entreprises étrangères occupent une place prépondérante, échappent quasiment à toute fiscalité et toute régulation.

Qu'on ne se y trompe pas : le secteur des télécoms n'est pas coupé du reste du monde, il n'est pas non plus un pays de cocagne où les richesses pousseraient sur les arbres. Il appartient à l'écosystème plus large du numérique, extrêmement concurrentiel et de plus en plus ouvert au reste du monde. Déjà, des géants mondiaux cherchent à conquérir de nouveaux marchés en sortant de leurs métiers d'origine et en venant concurrencer directement les activités des opérateurs, mais en échappant totalement à l'arsenal fiscal et réglementaire.

C'est pourquoi, au-delà de la concurrence parfois vive qui nous oppose, nous souhaitons, ensemble, demander aux pouvoirs publics de repenser complètement la fiscalité du numérique. Il faut cesser la fuite en avant qui consiste à augmenter continuellement les taux sur une assiette qui stagne, et surtout qui pèse sur les seuls acteurs français. In fine, cette situation ne peut que peser sur notre compétitivité, et donc sur l'emploi.

La seule solution structurellement viable est de travailler sérieusement à élargir cette assiette à l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et à tous les acteurs qui bénéficient de la croissance du secteur.

Faute de quoi, les acteurs français continueront à courir avec des chaussures de plomb, de plus en plus lourdes à chaque nouvelle taxe, et les pouvoirs publics à s'interroger sur les raisons de leur faiblesse dans la compétition internationale. ■